



Santé publique : instruction en danger !

Justice :

pour une instruction sans entraves des affaires de sante publique

L'annonce par le ministère de la Justice de la mobilité forcée de la juge d'instruction emblématique des affaires de santé publique, Marie-Odile Bertella Geffroy, qui dirige les enquêtes, notamment sur les affaires de l'amiante, compromet gravement la perspective d'avoir un jour un procès pénal de la plus grave catastrophe sanitaire que la France ait connue. C'est une péripétie de plus dans cette instruction aux moyens ridiculement faibles, qui vient s'ajouter au manque de volonté politique de voir un jour les responsables de ces délits sanitaires rendre des comptes à la justice. Une péripétie de trop.

Pourquoi cette pétition ?

- En matière de santé publique, santé-travail, santé-environnement, la prévention des risques est certes le meilleur programme. Mais la prévention n'est possible que si les leçons des accidents et catastrophes sont tirées sur la base d'une identification précise des responsabilités et des responsables, que doivent garantir une justice impartiale, et en amont, une instruction indépendante, disposant de moyens d'enquête adéquats et pérennes.

La création en 2003 d'un Pôle Instruction / Santé Publique au tribunal de Grande Instance de Paris pour l'instruction judiciaire des scandales sanitaires devait répondre à cette nécessité

- Depuis nombre d'années, on assiste en effet à une multiplication de situations qui mettent en danger la santé publique : sang contaminé, amiante, pesticides, médicaments dangereux, contaminations radioactives. Demain ce pourraient être les ondes électromagnétiques... Nombre de ces scandales sanitaires tendent à montrer que des responsables, - du côté des producteurs et distributeurs de matériaux, techniques ou produits dangereux, comme du côté des autorités en charge de la prévention et du contrôle -, étaient informés des risques sanitaires induits, et que pourtant ils n'ont pas pris les décisions de contrôle et d'interdiction qui s'imposaient pour supprimer ces risques, avec à la clé des dommages humains considérables. Il est essentiel que les faits et les actes à l'origine de ces scandales sanitaires fassent l'objet d'une instruction rigoureuse et objective et que les responsables puissent s'expliquer devant la justice.

- L'exemple du traitement en France du dossier Amiante montre à l'environnement que les conditions et les moyens adaptés d'une instruction indépendante et complète des affaires de santé publique ne sont pas assurés en France. Le refus de donner aux juges les moyens indispensables au traitement d'une affaire de cette ampleur et l'accumulation des obstacles procéduraux ont fait que, 16 ans après le dépôt des plaintes, le procès n'a toujours pas pu avoir lieu.

Les obstacles en effet s'avèrent multiples : mouvements retardateurs, changements de périmètres, arrêts temporaires d'instruction...

Et maintenant nous sommes face à l'annonce par le ministère de la Justice du retrait des fonctions de juge d'instruction de la juge Marie-Odile Bertella-Geffroy, coordonnatrice de l'instruction au Pôle de Santé Publique, sous le couvert d'une interprétation de la loi limitant la durée de mandat de juges spécialisés nouvellement nommés (ce qui n'est pas son cas).

- Si la décision d'arrêt de ses fonctions est confirmée, alors même qu'aucune relève n'a été organisée ni prévue, c'est bien tout le dossier de l'amiante qui de facto risque de se trouver étouffé, comme d'autres scandales sanitaires.

→ En signant cette pétition, nous demandons aux autorités françaises :

- de donner à l'instruction du Pôle Santé les vrais moyens nécessaires à un fonctionnement rigoureux, objectif et indépendant, pour l'identification des chaînes de responsabilités des affaires de santé publique,
- de renoncer à déplacer la juge Marie-Odile Bertella-Geffroy, et de la maintenir à son poste, afin qu'elle puisse poursuivre son travail d'investigation des dossiers en cours, et mener à son terme son travail d'instruction,
- d'appliquer avec régularité, et avec éthique, le principe constitutionnel de l'inamovibilité des juges, garant essentiel de leur indépendance.

Signer la pétition en ligne :

L'appel à pétition sera ouvert sous peu sur un site dédié : www.santepublique-instructiondanger.org

Pour signer la pétition en ligne :

www.santepublique-instructiondanger.org

Ils ont signé la pétition

(liste mise à jour régulièrement)

Revue de presse



[Télécharger des extraits en Pdf](#)

Extraits en ligne



27 janvier 2013 à 20:40

Amiante: Taubira dément tout lien entre la mutation de la juge et la mise en examen d'Aubry
[Lien avec l'article](#)



22 janvier 2013 à 22:06

Procès de l'amiante : Bertella-Geffroy atteinte par la date limite d'instruction
[Lien avec l'article](#)



23 janvier 2013 à 15:39

Amiante : la juge Bertella-Geffroy reçoit le soutien de victimes
[Lien avec l'article](#)

En savoir plus

Senat : rapport d'information du 20 oct. 2005 sur le bilan et les conséquences de la contamination par l'amiante,
[A télécharger en Pdf](#)

[La lettre ouverte de l'ANDEVA à la ministre de la justice](#)

En savoir plus sur l'amiante :

- [amiante_wiki](#)
- [Amiante Appel de Heidelberg_wiki](#)
- <http://www.amiante.inrs.fr/>
- [E-santé : la maladie de l'amiante](#)
- [article_Viva](#)

[Rapport groupe national amiante 2012](#)

